
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 juin 2018 à 18h30 en Mairie

Étaient présents : MM LAFONT P, LAFONT JF, Mmes GOUTON, ANFRAY, MM BOUT, CŒUR, Mmes GAUTHIER, MEISSONNIER, MM CONSTAND, PAULHAC, DELMAS, Mme MOURGUES, MM MOURGUES, JIMENEZ, CONSTANT, Mme AURIANT, M PARAN, Mme PILLON

Absents avec procuration : M CHAULIAGUET (procuration à M BOUT), Mmes AMOUROUX (procuration à Mme GAUTHIER), TROCELLIER (procuration à M CONSTAND), TORROJA-VENTURA (procuration à Mme MOURGUES), CELIK (procuration à Mme GOUTON), DALLE (procuration à M MOURGUES)

Absents excusés :

Absents : MM ALBEPART, ROUX, Mme VALADIER

Invités : M GRAS, comptable, Mme BREUILLER, DGS

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2018
2. Décisions prises par délégation
3. Bilan de la politique foncière de la Commune en 2017
4. Approbation et vote des comptes de gestion 2017
5. Approbation et vote des comptes administratifs 2017
6. Approbation du compte de gestion 2017 de la Régie Sportive et Touristique :
7. Approbation du compte administratif 2017 de la Régie Sportive et Touristique
8. Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement – année 2017
9. Réseau de chaleur - Rapport annuel du délégataire 2017
10. Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac – rapport d'activités 2017
11. Crématorium – avenant au contrat de délégation de service public
12. Chambre Régionale des Comptes – rapport sur les actions entreprises
13. Transformation du demi-échangeur autoroutier nord en échangeur complet
14. Caisse Commune de Sécurité Sociale – renouvellement du contrat de prestation de service « enfance jeunesse »
15. Aire de jeux 6-12 ans – plan de financement actualisé
16. Médiathèque – plan de financement acquisition matériel ludothèque
17. Borne camping-car – fixation des tarifs
18. Grande Traversée du Massif Central (GTMC) – St Chély porte d'entrée
19. Comité technique – composition et fonctionnement
20. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – composition et fonctionnement
21. Groupe scolaire public – création de deux postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
22. Service animation – création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe

23. Service animation – contrat pour besoins occasionnels
24. Contrats pour besoins occasionnels : entretien des bâtiments communaux, cantine et activités périscolaires
25. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Etienne GOUTON est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2018

Cf. document joint.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2. Décisions prises par délégation

* Résiliation du contrat de location souscrit le 4 mars 2013 avec la société PITNEY BOWES pour la machine à affranchir n° MH 012816.

Et passation d'un nouveau contrat de location avec la société PITNEY BOWES, Immeuble le Triangle, 9, rue Paul Lafargue, CS 20012, 93456 LA PLAINE SAINT DENIS pour la machine à affranchir DM300c pour une durée de 5 ans à compter de sa livraison, pour une dépense de 590.50 € HT, soit 708,60 € TTC par an.

* Vente d'un appareil de musculation dit « tirage vertical » au profit de M Geoffrey Peffredo – kinésithérapeute – 4 avenue de la Méridienne – 48100 Marvejols, pour un montant de 250€. L'enlèvement est à la charge du preneur.

* Passation d'une commande avec Veolia Eau – agence Lozère – 6 rue des Sources – 48000 Mende pour les travaux de réfection d'une évacuation d'un regard-grille route de Sarroul, pour une dépense de 1 104.00 € HT soit 1 324.80€ TTC.

* Mise à disposition des installations sportives d'athlétisme à la Section d'Athlétisme du Stade Olympique de Calais du 23 au 28 avril 2018, inclus. Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux, à raison d'une redevance horaire de 8 €, pour les installations extérieures et 11 € pour les installations intérieures.

Un état horaire d'utilisation des installations sportives sera dressé.

* Passation d'un marché public en procédure adaptée avec SIC INFRA – 267 Chemin de la Gondole – 36115 Mezel en vue de la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réaménagement de la station de traitement des eaux usées à Saint Chély d'Apcher, pour la réalisation d'une étude géotechnique de type INV+ G1-PGC + G2-AVP, soit une dépense de 5 984.00 € HT soit 7 180.80€ TTC.

* Passation de conventions de formation professionnelle organisées par l'EURL CER Franck MEALET, 6 Avenue de Besserette, BP 30, 15103 Saint-Flour, ayant pour thème :

- Formation et tests CACES R386 – Type 1B (Recyclage) pour 6 agents, le 26 mars 2018
- Formation AIPR pour 10 agents opérateurs et 2 agents encadrants, le 28 mars 2018
- Formation et tests CACES R372 – Catégorie 4 et 9 (Recyclage) pour 10 agents, du 4 au 6 avril 2018

Lieu de formation : Saint-Chély d'Apcher, pour une dépense de :

- 440.00 € pour la Formation et tests CACES R386 – Type 1B (Recyclage)

- 1240.00 € pour la Formation AIPR pour 10 agents opérateurs (790 €) et 2 agents encadrants (450 €)

- 1190.00 € pour la Formation et tests CACES R372 – Catégorie 4 et 9 (Recyclage)

* Reconduction de la convention de mise à disposition d'une salle sise au Centre Socio Culturel pour faire passer les examens théoriques du code de la route à compter du 5 avril 2018, pour la durée d'une année, avec la Société Automotiv Services dont le siège est sis 1, place du Gué de Maulny 72000 LE MANS.

Le montant de la redevance, s'élève à 11 € HT de l'heure.

* Fixation du forfait définitif de rémunération à 3.92% du montant moyen des offres, soit 48 159.28€ HT pour la mission de MOE de la 3ème tranche, hors phase AVP, pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'avenue de Paris à St Chély d'Apcher à Segic Ingénierie – Multiparc de Parilly – 50 rue Jean Zay – Bât L – 69800 St Priest, en qualité de mandataire et LDI Infra – Mazerat – 15100 Roffiac en qualité de co-traitant.

* Passation d'une commande avec Auxiclean Concept – 2 avenue de la Saudrune – Zi du Bois Vert – 31120 Portet sur Garonne pour la fourniture de 2 débroussailleuses Auxicut, pour une dépense de 1 544.00 € HT soit 1 852.80€ TTC.

* Passation d'une commande avec la SARL Vigouroux – Mazeyrac 48200 Saint Pierre le Vieux pour la fourniture d'un désherbeur mécanique Yvmo DS 130, avec découpe bordure latéral, pour une dépense de 7 650.00 € HT soit 9 180.00€ TTC.

* Passation d'une commande avec Rondino – rue de l'Industrie – BP 195 – 42604 MONTBRISON Cédex pour la fourniture de bancs Armor et de e-bancs, pour une dépense de 19 950.00 € HT soit 23 940.00€ TTC.

* Passation d'une commande avec Xavier ANDRE – 9 rue des Frères 34570 PIGNAN en vue de la réalisation d'une étude d'aménagement paysager pour le Jardin du Livre, pour une dépense de 2 490.00€ nets de taxe.

* Passation d'une commande avec Poget – 1 rue Théophile Bossard – 79300 Noirterre pour la fourniture d'un rabet désherbeur à griffes et d'un désherbeur monobrosse tracté DH 40, pour une dépense de 11 430.00 € HT soit 13 716.00€ TTC.

* Passation d'une commande avec CMA – route de Conques – 12000 RODEZ pour la fourniture d'un rotofil électrique Pellenc Excelion 2000, pour une dépense de 926.00 € HT soit 1 111.20€ TTC.

* Passation d'un contrat avec la société LOGITUD, ZAC du Parc des Collines, 53, rue Victor Schoelcher, 68200 MULHOUSE pour la maintenance du progiciel SUFFRAGE pour une dépense de 223.50 € HT.

- * Mise à disposition d'un bâtiment à usage d'exposition, sis Place du 19 mars 1962 à St-Chély d'Apcher au « Comité local du Souvenir Français » du mercredi 2 mai au samedi 30 juin 2018. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.
- * Passation d'une commande avec ARTEBA – 7 rue Léon Jalbert – 48200 Saint Chély d'Apcher pour la fourniture et la pose de fenêtres et radiateurs à l'appartement situé place du Portalet – 1er étage à Saint Chély d'Apcher, pour une dépense de 7 143.67 € HT soit 8 572.40€ TTC.
- * Passation d'une commande avec SPS Lozère – 17 rue Basse – 48000 MENDE en vue de la réalisation du diagnostic de repérage amiante avant démolition dans le cadre des travaux de réaménagement de la station de traitement des eaux usées de l'agglomération de Saint Chély d'Apcher, pour une dépense de 600.00 € HT soit 720.00 € TTC pour le diagnostic, à laquelle s'ajoute une dépense de 75.00 € TTC par analyse de prélèvement pour les matériaux de construction et à 115.00 € TTC par analyse de prélèvement d'enrobés.
- * Passation d'une convention de formation professionnelle intitulée « Journée des responsables des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant » organisée par l'IRTS Institut Régional du Travail Social, dont le siège social est 1011 Rue du Pont de Lavérune, CS 70022, 34077 Montpellier Cédex 3, pour deux agents de la structure multi-accueil municipale, le 13 avril 2018, à Montpellier, pour une dépense de 40.00 €
- * Passation d'une convention Ecopass de mise à disposition d'emballages de gaz avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, TSA 10020, 69794 Saint-Priest Cédex, pour une durée de 3 ans, du 1er juillet 2018 au 30 juin 2021, pour une dépense de 396.00 € TTC.
- * Passation d'une commande avec le SDEE de la Lozère – 12 bd Henri Bourrillon – 48000 Mende pour l'installation d'éclairage public au chemin du Moulin de la Griffette, pour une dépense de 4 208.80€ HT soit 5 050.56€ TTC.
- * Passation d'une commande avec le SDEE de la Lozère – 12 bd Henri Bourrillon – 48000 Mende pour le remplacement de supports vétustes d'éclairage public avenue de Tatula, pour une dépense de 1 342.00€ HT soit 1 610.40€ TTC.
- * Passation d'une commande avec le SDEE de la Lozère – 12 bd Henri Bourrillon – 48000 Mende pour l'alimentation électrique de la borne pour camping-car située au Pontet, pour une dépense de 586.00€ HT soit 703.20€ TTC.
- * Passation d'une commande avec MEFRAN Collectivités – 16 avenue de la Gardie – 34510 Florensac pour la fourniture et la livraison de 50 barrières de circulation et 100 chaises polypropylène, pour une dépense de 4 250.00€ HT soit 5 100.00€ TTC.
- * Passation d'une commande avec LVM 48 – ZAE route du Malzieu – 48200 Saint Chély d'Apcher pour la fourniture d'une découpeuse thermique et d'une carotteuse avec les accessoires, pour une dépense de 3 417.00€ HT soit 4 100.40€ TTC.

* Passation d'une commande avec Descours et Cabaud – avenue de Paris – 48200 Saint Chély d'Apcher pour la fourniture de matériel pour le réseau d'assainissement à Herbouze (regards de visite, conduites, tabourets, branchements...), pour une dépense de 1 569.10€ HT soit 1 882.92€ TTC.

* Passation d'une commande avec Mic Signaloc – 2 bis avenue d'Aubière – BP 112 – 63803 Cournon d'Auvergne pour la fourniture de mobilier urbain (miroir et mâts de signalétique d'intérêt local), pour une dépense de 903.00€ HT soit 1 083.60€ TTC.

* Passation d'une commande Signals – 16 avenue Bernard Moitessier – ZI des 4 Chevaliers – 17187 Perigny Cédex pour la fourniture de supports mobiles et de sacs de lestage, pour une dépense de 909.60€ HT soit 1 091.52€ TTC.

* Vente d'un holster rigide pour revolver 38SP au profit de M Jérôme Fleckstein – 443 chemin de l'Artaude – 83320 Le Pradet, pour un montant de 30€.

* Passation d'un marché public en procédure adaptée avec l'entreprise APAVE - 22 bd du 122ème RI – 12000 RODEZ en vue de la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de réaménagement de la station de traitement des eaux usées de l'agglomération de Saint Chély d'Apcher, pour une dépense de 18 750.00€ HT soit 22 500.00€ TTC.

* Passation d'une commande avec Urbaflux – 13 rue des Landes – 18500 Berry-Bouy pour la fourniture, la pose et la mise en service d'une borne de service pour camping-cars, pour une dépense de 10 118.85€ HT soit 12 142.62€ TTC.

* Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre, à bons de commande, pour le lot n° 1 avec la société TG Informatique, 71 Montée de Saint Menet, 13011 Marseille en vue de l'acquisition et la livraison de consommables informatiques pour les services de la ville de Saint-Chély d'Apcher, pour une dépense de 390.50 € HT soit 468.60 € TTC.

* Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre, à bons de commande, pour le lot n° 3 avec la société E.S.I. France, 6 rue Roumanille, 30900 Nîmes en vue de l'acquisition et la livraison de consommables informatiques pour les services de la ville de Saint-Chély d'Apcher, pour une dépense de 54.74 € HT soit 65.69 € TTC.

* Passation d'un marché public en procédure adaptée avec MAG SPS – 28 lotissement les Castagnèdes – 48500 La Canourgue en vue de la mission SPS dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de Paris à Saint Chély d'Apcher, pour une dépense de 1 176.00 € HT soit 1 411.20€ TTC.

* Annulation de la décision n° 2015-76 en date du 1er septembre 2015, suite au courrier du 23 juin 2016 de Mlle Clarisse Charbonnel et M. Michel Chéné annulant la réservation du lot n°25 d'une superficie de 551 m² au lotissement la Vignole II.

Et vente du lot n°25 d'une superficie de 551 m² au lotissement la Vignole II à Mlle Martine Brunet domiciliée HLM La Chicane – Bâtiment B - 48200 St-Chély d'Apcher.

Le prix de vente est fixé à 45 € HT le m² (54 € TTC le m²), soit 24 795.00 € HT. Les frais annexes afférents à cette affaire sont à la charge de l'acquéreur.

-
- * Passation d'une commande avec MPS Toilettes Automatiques – ZAE du Mouta – CS 50014 – 40230 JOSSE pour la fourniture, la pose et la mise en service d'un bloc sanitaire à entretien automatique sur l'espace du Péchaud à Saint Chély d'Apcher, pour une dépense de 47 900.00€ HT soit 57 480.00€ TTC, variante n°1 retenue (bardage béton peint).

 - * Passation d'une commande avec l'entreprise PELAT – ZA la Mothe – 48500 Banassac en vue de la réfection de l'étanchéité de la toiture de la cantine et des chéneaux du groupe scolaire à Saint Chély d'Apcher, pour une dépense de 17 193.00€ HT soit 20 631.60€ TTC pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la cantine et à 12 900€ HT soit 15 480.00€ TTC pour la réfection de l'étanchéité des chéneaux du groupe scolaire.

 - * Passation d'un marché public en procédure adaptée avec l'entreprise PRODULIC S.A.S. – 181 rue des Entrepreneurs – 37210 VOUVRAY en vue de l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants de 6 à 12 ans sur l'Espace du Péchaud pour une dépense de 35 910,95 € HT soit 43 093,14 € TTC.

 - * Passation d'un marché passé en procédure adaptée avec l'entreprise MARQUET SAS – 1 rue de la Florizane – 15100 Saint Flour, en vue du réaménagement de la traversée Sud-Nord – RD 809 – avenue de Paris, pour une dépense de :
 - Pour la tranche ferme : à 866 148.55€ HT soit 1 039 937.26€ TTC pour les travaux à la charge de la Commune et à 38 518.86€ HT soit 46 222.63€ TTC pour les travaux à la charge du SDEE,
 - Pour la tranche optionnelle : à 164 249.80€ HT soit 197 099.76€ TTC.

 - * Passation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du 29 juillet 1994, avec la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LANGUEDOC, Site de Mende, 10 Cité des Carmes, 48007 Mende Cédex, pour l'échange du local n° 8 situé au rez-de-chaussée, d'une surface de 11,50 m2, pour le local n° 4 situé au niveau R-1, d'une surface de 14,70 m2. A compter du 1er juin 2018, la surface louée est ramenée à 40,00 m2 moyennant un loyer mensuel de 157.27 euros, révisé annuellement au 1er janvier en fonction de la moyenne des 4 derniers indices trimestriels du coût de la construction connue au 3ème trimestre ; l'indice de base étant celui du 3ème trimestre 2017, soit 1657.25.

 - * Vente d'un holster rigide pour revolver 38SP au profit de M Stéphane SOUFFI – Association Tactipol – Villa n°3 – Résidence Cap Marine – Chemin des Canissons – 83240 Cavalaire sur Mer, pour un montant de 30€.

 - * Passation d'un marché subséquent à l'accord cadre, à bons de commande, avec la société RDM VIDEO, 125-127 boulevard Gambetta, 95110 Sannois, portant sur l'acquisition et la livraison de CD (dans le respect des droits négociés de prêt au public) pour la médiathèque Théophile Roussel, pour une dépense de 432.72 € HT soit 519.27 € TTC pour le lot n° 1.

-
- * Passation d'un avenant au marché public en procédure adaptée, avec la société APAVE - 27 avenue Jean Moulin - Bâtiment 2 – 48000 Mende pour le lot n° 1 : Vérification périodique des installations électriques, pour intégrer le local dédié à l'ENL sous les tribunes du stade, pour une dépense annuelle s'élevant à 50€ HT, à laquelle s'ajoute la première année une dépense de 80€ HT au titre de la visite initiale, portant le montant global du marché à 2 794.40€ HT excepté la première année où il est porté à 2 874.40€ HT.

 - * Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec LDI Infra – Mazerat – 15100 Roffiac en vue d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre d'un système d'assainissement collectif au hameau d'Herbouze, avec mise en séparatif des réseaux humides, pour une dépense s'élevant à 5% appliqué au montant prévisionnel des travaux évalué à 160 400€ HT, soit une dépense de 8 020.00€ HT à laquelle s'ajoute la mission complémentaire relative à la notice d'incidence pour un montant de 2 500€ HT portant le montant global du marché à 10 520€ HT soit 12 624€ TTC.

 - * Passation d'une commande avec la société LOGITUD, ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 MULHOUSE, relative à la mise en œuvre du module SIECLE AEC, pour une dépense de 1 435.00 € HT soit 1 722.00 € TTC.

 - * Passation d'une commande avec la société LOGITUD, ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 MULHOUSE, relative à la migration de l'outil SUFFRAGE vers le progiciel SUFFRAGE WEB pour la mise en œuvre du Répertoire Electoral Unique pour une dépense de 1 935.00 € HT soit 2 144.00 € TTC.

 - * Passation d'une commande avec la société LOGITUD, ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victo Schoelcher, 68200 MULHOUSE, relative à la télé-formation administrateur SIECLE pour une dépense de 890.00 € HT soit 890.00 € TTC.

 - * Passation d'un marché public en procédure adaptée avec l'entreprise O'BURO – 48 avenue du 11 novembre – 48000 Mende en vue de l'achat de fournitures scolaires, fournitures destinées aux travaux manuels, matériels pédagogiques, jeux et jouets à destination du groupe scolaire de la Commune de Saint-Chély d'Apcher, pour une dépense de 4 581,85 € HT soit 5 498,22 € TTC.

 - * Passation d'un avenant au contrat d'utilisation n° B453374 souscrit le 31 mai 2007 avec la Société LA POSTE Sud Est, CS 40001, 33915 Bordeaux Cédex 9, suite à l'installation d'une nouvelle machine à affranchir DM 300 n° ML 109381, à compter du 30 avril 2018.

 - * Transfert de la convention en date du 27 juin 2016 avec l'établissement L'EDEN, au profit de l'établissement complémentaire dénommé FOURRIERE ANIMALE DE LOZERE, Chemin du Planas, 48000 LE CHASTEL NOUVEL.

 - * Acte constitutif d'une régie de recettes pour la borne de service camping-cars.

* Passation d'une commande avec ARTEBA – 7 rue Léon Jalbert – 48200 Saint Chély d'Apcher pour la fourniture de matériel nécessaire à la mise aux normes du groupe scolaire public, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée, pour une dépense de 23 846.10€ HT soit 28 615.32€ TTC.

* Passation d'une commande avec Menuiseries du Gévaudan – 1 impasse des Entrepreneurs – ZAE – 48200 Saint Chély d'Apcher pour la fourniture et la pose de portes d'entrée et de portes coupe-feu pour le groupe scolaire public, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée, pour une dépense de 12 160.00€ HT soit 14 592.00€ TTC.

* Passation d'une commande avec Berger-Levrault, Agence Méditerranée, Le Mila, 195 rue Alfred Sauvy, 34470 PEROLS relative à l'acquisition, à l'installation et au paramétrage d'un serveur et d'une solution de sauvegarde pour la mairie, pour une dépense de 8 358.00 € HT soit 10 029.60 € TTC.

* Passation d'un contrat avec la Société Berger-Levrault, Agence Méditerranée, le Mila, 195 rue Alfred Sauvy, 34470 PEROLS pour la maintenance BL.system care du serveur et du système de sauvegarde pour une dépense de 312.00 € HT soit 374.40 € TTC par an.

Suite à l'interrogation de M PARAN, M le Maire précise que la tranche optionnelle des travaux d'aménagement de l'avenue de Paris concerne le carrefour avenue de Paris / avenue de la République / rue des Branchettes.

3. Bilan de la politique foncière de la Commune en 2017

Cf. état des acquisitions joint.

Monsieur le Maire indique que le Conseil doit délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pendant l'exercice 2017.

Il demande au Conseil

- D'approuver les états ci-joints, annexés aux comptes administratifs 2017.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Approbation et vote des comptes de gestion 2017

Cf. rapports joints.

Les comptes de gestion 2017 adressés par Monsieur le Trésorier font apparaître les résultats suivants, à savoir :

Budgets	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Budget principal	944 576,64 €	309 894,04 €
Eau	55 633,04 €	420 936,66 €
Assainissement	-185 816,39 €	-334 330,39 €
Funéraire	-614,32 €	11 624,10 €
Abattoir	-27 177,02 €	66 853,75 €
ZA	539,92 €	89 087,49 €
Lotissement la Vignole	168 991,27 €	-589 644,46 €
Lotissement ZA	-12 100,00 €	-789 687,39 €
Atelier-relais E-Ferm	2 702,27 €	35 001,28 €
Atelier-relais CTPL	3 024,50 €	30 955,82 €

M le Maire demande au Conseil

- D'approuver les comptes de gestion tels que présentés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Approbation et vote des comptes administratifs 2017

Cf. copies jointes des comptes administratifs correspondants et des états relatifs aux marchés de travaux et fournitures, à l'état des subventions, l'état des ratios et l'état du personnel.

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT, Monsieur le Maire informe le Conseil que le compte administratif de l'année précédente doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année en cours.

Monsieur le Maire ne pouvant participer et assister au vote du compte administratif, il demande au Conseil

- De procéder à la désignation d'un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour.
- D'approuver les comptes administratifs 2017 tel que présentés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL VILLE						
Résultats reportés		495 740,53	1 130 423,13		1 130 423,13	495 740,53
Opérations de l'exercice	5 992 834,00	6 723 008,80	3 768 355,24	3 982 757,08	9 761 189,24	10 705 765,88
TOTAUX	5 992 834,00	7 218 749,33	4 898 778,37	3 982 757,08	10 891 612,37	11 201 506,41
Résultats de clôture		1 225 915,33	916 021,29			309 894,04
Restes à réaliser			1 776 141,02	2 263 726,60	1 776 141,02	2 263 726,60
TOTAUX CUMULES		1 225 915,33	2 692 162,31	2 263 726,60	1 776 141,02	2 573 620,64
RESULTATS DEFINITIFS		1 225 915,33	428 435,71			797 479,62

COMPTE ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		312 024,99		53 278,63	0,00	365 303,62
Opérations de l'exercice	48 339,42	100 296,18	43 112,57	46 788,85	91 451,99	147 085,03
TOTAUX	48 339,42	412 321,17	43 112,57	100 067,48	91 451,99	512 388,65
Résultats de clôture		363 981,75		56 954,91		420 936,66
Restes à réaliser		23 520,00	17 597,40		17 597,40	
TOTAUX CUMULES		387 501,75	17 597,40	56 954,91	17 597,40	420 936,66
RESULTATS DEFINITIFS		387 501,75		39 357,51		403 339,26

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés			148 514,00		148 514,00	0,00
Opérations de l'exercice	86 942,37	79 413,91	269 228,91	90 940,98	356 171,28	170 354,89
TOTAUX	86 942,37	79 413,91	417 742,91	90 940,98	504 685,28	170 354,89
Résultats de clôture	7 528,46		326 801,93		334 330,39	
Restes à réaliser		14 400,00	207 375,00		207 375,00	14 400,00
TOTAUX CUMULES		6 871,54	534 176,93	0,00	541 705,39	14 400,00
RESULTATS DEFINITIFS		6 871,54	534 176,93		527 305,39	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE PUBLIC FUNERAIRE						
Résultats reportés		3 855,39		8 383,03	0,00	12 238,42
Opérations de l'exercice	1 620,27	921,76		84,19	1 620,27	1 005,95
TOTAUX	1 620,27	4 777,15		8 467,22	1 620,27	13 244,37
Résultats de clôture		3 156,88		8 467,22		11 624,10
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	3 156,88		8 467,22	0,00	11 624,10
RESULTATS DEFINITIFS		3 156,88		8 467,22		11 624,10
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE PUBLIC ABATTOIR						
Résultats reportés	34 124,83			128 155,60	34 124,83	128 155,60
Opérations de l'exercice	216 518,49	208 577,95	58 950,57	39 714,09	275 469,06	248 292,04
TOTAUX	250 643,32	208 577,95	58 950,57	167 869,69	309 593,89	376 447,64
Résultats de clôture	42 065,37			108 919,12		66 853,75
Restes à réaliser			1 401,12		1 401,12	0,00
TOTAUX CUMULES	42 065,37			107 518,00	1 401,12	66 853,75
RESULTATS DEFINITIFS	42 065,37	0,00		107 518,00		65 452,63

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE ZONE ARTISANALE

Résultats reportés		64 384,52		24 163,05	0,00	88 547,57
Opérations de l'exercice	17 302,10	15 136,04		2 705,98	17 302,10	17 842,02
TOTAUX	17 302,10	79 520,56	0,00	26 869,03	17 302,10	106 389,59
Résultats de clôture		62 218,46		26 869,03		89 087,49
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		62 218,46		26 869,03	0,00	89 087,49
RESULTATS DEFINITIFS		62 218,46		26 869,03		89 087,49

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE LOTISSEMENT LA VIGNOLE

Résultats reportés			758 635,73		758 635,73	
Opérations de l'exercice	194 495,30	194 495,30	22 934,13	191 925,40	217 429,43	386 420,70
TOTAUX	194 495,30	194 495,30	781 569,86	191 925,40	976 065,16	386 420,70
Résultats de clôture			589 644,46		589 644,46	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		0,00	589 644,46	0,00	589 644,46	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	589 644,46		589 644,46	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE LOTISSEMENT ZONE ARTISANALE						
Résultats reportés			777 587,39		777 587,39	0,00
Opérations de l'exercice	12 100,00	12 100,00	12 100,00		24 200,00	12 100,00
TOTAUX	12 100,00	12 100,00	789 687,39	0,00	801 787,39	12 100,00
Résultats de clôture			789 687,39		789 687,39	240 811,23
Restes à réaliser		240 811,23			0,00	240 811,23
TOTAUX CUMULES	0,00	240 811,23	789 687,39	0,00	789 687,39	240 811,23
RESULTATS DEFINITIFS		240 811,23	789 687,39		548 876,16	
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE ATELIER-RELAIS E.FERM						
Résultats reportés	168,64				168,64	32 467,65
Opérations de l'exercice	52 680,75	52 854,46	40 068,26	42 596,82	92 749,01	95 451,28
TOTAUX	52 849,39	52 854,46	40 068,26	75 064,47	92 917,65	127 918,93
Résultats de clôture		5,07		34 996,21		35 001,28
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	5,07	0,00			35 001,28
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	5,07	0,00	34 996,21		35 001,28

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE ATELIER-RELAIS C.T.P.L.						
Résultats reportés	59,07			27 990,39	59,07	27 990,39
Opérations de l'exercice	36 712,60	36 937,84	28 283,51	31 082,77	64 996,11	68 020,61
TOTALX	36 771,67	36 937,84	28 283,51	59 073,16	65 055,18	96 011,00
Résultats de clôture		166,17		30 789,65		30 955,82
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		166,17	0,00			30 955,82
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	166,17	0,00	30 789,65		30 955,82

- > De constater, pour la comptabilité de chacune des comptabilités ville et annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- > De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- > D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Jean-François LAFONT est désigné Président de séance pour ce point de l'ordre du jour.
 M le Maire sort de la salle.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M le Maire entre dans la salle.

6. Approbation du compte de gestion 2017 de la Régie Sportive et Touristique :
Cf. rapport joint.

Recettes 2016	619 294.79 €
Dépenses 2016	590 027.87 €

Résultat de l'exercice 2017	29 266.92 €
Excédent de clôture 2016	1 234.33 €
Résultat cumulé	30 501.25

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Approbation du compte administratif 2017 de la Régie Sportive et Touristique
Cf. rapport joint.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		1 234.33				1 234.33
Opérations de l'exercice	590 027.87	619 294.79	0.00		590 027.87	619 294.79
TOTALX	590 027.87	620 529.12	0.00		590 027.87	620 529.12
Résultats de clôture		30 501.25				30 501.25
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		30 501.25	0,00			30 501.25
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	30 501.25	0,00		0,00	30 501.25

Jean-François LAFONT est désigné Président de séance pour ce point de l'ordre du jour.

M le Maire sort de la salle.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M le Maire entre dans la salle.

8. Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement – année 2017

Cf. rapports joints.

M le Maire rappelle au Conseil que la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement est obligatoire (article L.2224-5 du CGCT).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Aussi, M le Maire demande au Conseil

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- De mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Réseau de chaleur - Rapport annuel du délégataire 2017

Cf. rapport joint.

M le Maire rappelle au Conseil que l'article L1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit la communication d'un rapport annuel d'activités par le délégataire. L'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion du Conseil.

Aussi, M le Maire demande au Conseil

- De prendre acte du rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur, SCABE, pour l'année 2017

Proposition adoptée à l'unanimité.

M le Maire informe le Conseil que, contrairement à ce qui avait été envisagé, le raccordement du futur siège de la Communauté de Communes ne pourra pas être raccordé au réseau de chaleur. En effet, le linéaire nécessaire pour ce raccordement est tel qu'il engendre un surcoût important en comparaison de l'installation d'un système de chauffage classique.

Par ailleurs, il informe le Conseil que le projet bénéficie d'une subvention de 984 840€ de l'Etat au titre de la DETR, soit 60% du montant du projet. Le plan de financement envisagé est ainsi bouclé. Le permis de construire a été déposé.

M le Maire complète en indiquant que la Maison de Santé s'est également vu attribuer la subvention DETR à la hauteur sollicitée soit 1 281 755,28€. Restent en suspens une subvention au titre de la DSIL (100 000€) et une subvention de la Région (130 000€).

L'ouverture des plis pour les marchés de travaux est prévue le 19/07.

Compte-tenu de ces éléments, la rédaction du futur bail peut avancer, ce qui permettra d'établir un coût prévisionnel de loyer pour les professionnels de santé. M le Maire rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée sur un loyer plafond à 7€ / m², qui pourrait être inférieur en fonction des subventions accordées et du coût réel des travaux. Dans le cas contraire, la Communauté de Communes s'est engagée à déconnecter le prix du loyer du montant des travaux pour respecter ce loyer plafond de 7€ / m².

Suite à l'interrogation de M PARAN, M le Maire précise que le laboratoire d'analyses a sollicité dernièrement son intégration au sein de la Maison de Santé.

Après contact avec l'ASMA (l'association Avenir Santé Margeride Aubrac), présidée par le Dr Besse, il s'avère que le laboratoire avait été sollicité, tout comme l'ensemble des professionnels de santé, au moment de l'élaboration du projet de santé. Le laboratoire avait alors décliné la proposition.

Le projet de santé, validé le 23 mars 2017 par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur lequel est appuyé le projet immobilier de Maison de Santé, n'intègre donc pas le laboratoire d'analyses.

Par ailleurs, le permis de construire est d'ores et déjà déposé et les demandes de subvention sont bouclées.

Enfin, les professionnels de santé doivent intégrer les locaux au plus tard en janvier 2020, afin de bénéficier de subventions de fonctionnement de l'ARS. Un nouveau projet de santé n'était plus possible dans les délais impartis.

Au vu de tous ces éléments, il n'a pas été possible de donner une suite favorable à la demande du laboratoire d'analyses, comme l'a bien compris son directeur.

10. Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac – rapport d'activités 2017

Cf. rapport annuel joint.

M le Maire informe le Conseil que, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes doit faire l'objet d'une présentation en séance du conseil municipal au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

M le Maire demande au Conseil

- De prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes pour l'année 2017

11. Crématorium – avenant au contrat de délégation de service public

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 15 décembre 2016, la Commune a confié à la société SAS Crématorium de Lozère, la construction, le financement et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la Commune de Saint Chély d'Apcher.

Le contrat prévoyait l'implantation du crématorium sur l'emprise d'un des lotissements de la ZA Sud. Eu égard à différentes sujétions, le projet doit prendre place sur une partie de la parcelle ZK 29, située en zone U1a du PLU, c'est-à-dire destinée aux activités industrielles, commerciales, artisanales ou de service.

Cette modification de parcelle ne modifie pas substantiellement le projet dans la mesure où elle est également située à proximité immédiate du cimetière St Eutrope et du jardin du Souvenir.

Par ailleurs, le projet est soumis à étude d'impact préalable, qui sera jointe au dossier d'enquête publique, ce qui a pour conséquence d'allonger la durée des études.

Aussi, M le Maire demande au Conseil

- D'approuver la conclusion d'un avenant n°1 pour prendre acte de la modification du terrain d'implantation, de la nécessité de réaliser une étude d'impact préalable et, par conséquent, de proroger les délais d'exécution des travaux pour le Délégué.
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Proposition adoptée à l'unanimité.

12. Chambre Régionale des Comptes – rapport sur les actions entreprises

M le Maire rappelle au Conseil que la Chambre régionale des comptes Occitanie a exercé un contrôle des comptes et de la gestion de la Commune pour les exercices 2011 et suivants.

Conformément à l'article L 243-5 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été communiqué à l'assemblée délibérante lors de sa réunion du 25 janvier 2017.

M le Maire rappelle au Conseil que les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui n'avaient pas été mises en œuvre portaient sur :

1. Assurer, en liaison avec le comptable public, la conformité des états de l'actif et de l'inventaire
2. Rendre conforme la durée du travail à la réglementation, soit un plancher de 1 607 heures annuelles
3. Tenir une comptabilité en investissement pour permettre au conseil d'exploitation de la régie Atlantie de disposer de l'ensemble des éléments financiers sur leur gestion.

M le Maire informe le Conseil qu'il doit présenter un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des recommandations.

Aussi, M le Maire informe le Conseil :

1. La mise en conformité de l'actif et de l'inventaire avec le comptable public a été initiée mais n'a pas encore été finalisée. La procédure devrait aboutir pour la fin de l'exercice 2018.

2. La CRC a précisé dans son rapport que les agents bénéficient de jours de congés exceptionnels (dits « du maire »). Ces jours exceptionnels peuvent être maintenus à la condition qu'une délibération antérieure les ait institués. Dans la mesure où une telle délibération n'a pas été retrouvée, la CRC demande à la Commune de supprimer ces jours de congés exceptionnels. Il est néanmoins de notoriété publique que ces jours de congés exceptionnels sont appliqués depuis plusieurs décennies.

L'écart moyen entre la durée légale de travail (1607h) et la durée effective de travail assurée par les agents (1578.3h en moyenne entre 2013 et 2015) est établi à 28.7h ou 4j par an.

Hormis le personnel encadrant ou le personnel mis à disposition de la Communauté de Communes qui réalise des heures supplémentaires régulières au vu des contraintes de travail, heures supplémentaires non comptabilisées, aucun agent de la Commune ne bénéficie de régime indemnitaire (ou primes).

Considérant ces éléments, M le Maire ne souhaite pas remettre en cause les acquis sociaux constitués par la durée actuelle du temps de travail des agents de la Commune.

3. Le Conseil d'exploitation de la régie Atlantique a connaissance, lors du débat d'orientations budgétaires et lors du vote du budget, de l'ensemble des dépenses d'investissement portées par la Commune de Saint Chély d'Apcher, sans qu'il soit nécessaire de créer une section investissement à la régie autonome.

Proposition adoptée à l'unanimité.

13. Transformation du demi-échangeur autoroutier nord en échangeur complet

Cf. documents ci-joints.

M le Maire informe le Conseil que le bornage des terrains nécessaires à la transformation du demi-échangeur autoroutier nord en échangeur complet a eu lieu.

Il informe le Conseil qu'il convient que la Commune acquiert les terrains concernés, afin de les céder ensuite à l'Etat, gestionnaire de l'autoroute.

Aussi, M le Maire demande au Conseil

- D'approuver l'acquisition des parcelles suivantes appartenant aux consorts Prunières :
 - ✓ Parcelle a de 2145m² (issue de la parcelle ZC15)
 - ✓ Parcelle c de 3825m² (issue de la parcelle ZD1)
 - ✓ Pour un montant moyen de 2.51€ / m² (emprise et hors emprise de la bretelle confondues) soit un montant total de 14 984.70€
- D'approuver la cession à l'Etat de ces mêmes parcelles et aux mêmes conditions pour la réalisation de l'ouvrage

- D'approuver l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à M Louis Poulalion :
 - ✓ Parcelle k de 614m² (issue de la parcelle ZE225)
 - ✓ Parcelle o de 1169m² (issue de la parcelle ZE213)
 - ✓ Parcelle q de 390m² (issue de la parcelle ZE217)
 - ✓ Parcelle ZE 39 d'une superficie de 192m²
 - ✓ Pour une valeur de 3.00€ / m² soit une valeur totale de 7 095€
- D'approuver la cession à l'Etat de ces mêmes parcelles et aux mêmes conditions pour la réalisation de l'ouvrage
- D'approuver également la cession à l'Etat des parcelles suivantes :
 - ✓ Parcelle e de 12m² (issue de la parcelle ZE212)
 - ✓ Parcelle g de 169m² (issue de la parcelle ZE216)
 - ✓ Parcelle i de 1898m² (issue de la parcelle ZE224)
 - ✓ Parcelle m de 24m² (issue de la parcelle ZE226)
 - ✓ Pour un montant de 3€ / m², soit un montant global de 6 309€
- D'approuver la cession à M Louis Poulalion des parcelles suivantes :
 - ✓ Parcelle f de 418 m² (issue de la parcelle ZE212)
 - ✓ Parcelle h de 960m² (issue de la parcelle ZE216)
 - ✓ Parcelle j de 335m² (issue de la parcelle ZE224)
 - ✓ Parcelle ZE221 de 141m²
 - ✓ Pour une valeur de 3€ / m² soit une valeur totale de 5 562€.
- De préciser que les acquisitions / cessions entre M Louis Poulalion et la Commune auront lieu dans le cadre d'un échange de terrains et donneront lieu au versement d'une soulte au profit de M Louis Poulalion d'un montant de 1 533€.
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Proposition adoptée à l'unanimité.

14. Caisse Commune de Sécurité Sociale – renouvellement du contrat de prestation de service « enfance jeunesse »

Cf. projet de convention joint.

M le Maire rappelle au Conseil que la Commune est signataire du contrat « prestation de service unique » avec la CAF de la Lozère (Caisse Commune de Sécurité Sociale). Ce contrat constitue une convention d'objectifs et de financement et définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service.

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre,
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement,
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Le dernier contrat, approuvé par délibération du 16 décembre 2015, est arrivé à terme le 31 décembre 2017.

M le Maire demande au Conseil

- D'approuver le renouvellement dudit contrat de prestation de service avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CAF) de la Lozère pour une durée de 4 années, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.
- De l'autoriser à signer les documents correspondants

Proposition adoptée à l'unanimité.

15. Aire de jeux 6-12 ans – plan de financement actualisé

M le Maire rappelle au Conseil que le plan de financement pour l'aire de jeux 6-12 ans au Péchaud a été arrêté par délibération du 11 avril 2018, pour un montant prévisionnel de 20 084.00€ HT.

Suite à l'ouverture des plis et afin de transmettre un plan de financement actualisé dans le cadre de la demande de subvention Leader,

M le Maire demande au Conseil

- D'approuver le plan de financement ci-dessous

	aides			
	sollicitées		obtenues	
	Montant	% du montant subventionnable	Montant	%
Etat - DETR 2017	8 033,60 €	22%	8 033,60 €	22%
Aides Leader	20 695,16 €	58%		
Autofinancement	7 182,19 €	20%		
Total HT	35 910,95 €	100%		

- De l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes

Proposition adoptée à l'unanimité.

16. Médiathèque – plan de financement acquisition matériel ludothèque

M le Maire expose au Conseil que l'équipement de la médiathèque et notamment l'aménagement de l'espace ludothèque peut bénéficier de subventions de la part du Département.

A ce titre, dans le cadre des travaux d'aménagement de la médiathèque, M le Maire demande au Conseil

- D'approuver le plan de financement ci-dessous

	aides			
	sollicitées		obtenues	
	Montant	% du montant subventionnable	Montant	%
Conseil départemental	3 238.87 €	50%		
Quote-part communale	3 238.88 €	50%		
Total HT	6 477.75 €	100%		

- De l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes

Proposition adoptée à l'unanimité.

17. Borne camping-car – fixation des tarifs

M le Maire expose au Conseil qu'il convient de fixer les tarifs de fonctionnement de la borne de service pour camping-cars située sur le parking du Pontet.

Au vu des tarifs pratiqués par des collectivités similaires, M le Maire propose au Conseil

- De fixer les tarifs de la manière suivante :
 - Distribution d'eau pendant 10 minutes 2€
 - 24h d'électricité (du 1er mai au 31 octobre) 4€
 - 24h d'électricité (du 1er novembre au 30 avril) 8€

Proposition adoptée à l'unanimité.

18. Grande Traversée du Massif Central (GTMC) – St Chély porte d'entrée

M le Maire expose au Conseil que la Grande traversée du Massif central à VTT est un itinéraire emblématique du Massif central, créé par l'association Chamina en 1995. Suite à la disparition de l'association, cet itinéraire est retombé dans l'oubli et n'a plus été entretenu ni valorisé ce qui a amené à sa délabellisation par la Fédération française de cyclisme en 2013. Suite à des volontés publiques – Etat, Régions, Parcs naturels - et privées, un projet de relance de cet itinéraire a été développé.

L'IPAMAC, association qui met en réseau les 10 Parcs naturels du Massif central (9 parcs régionaux et 1 parc national), a été retenue pour coordonner la relance de cet itinéraire emblématique.

Pour la section comprise sur le département de la Lozère, le Conseil départemental a assuré, à titre exceptionnel, le balisage de cet itinéraire, balisage qui relève des Communautés de Communes.

M le Maire informe le Conseil que Saint Chély d'Apcher a été identifiée comme porte d'entrée pour rejoindre l'itinéraire principal au niveau de St Eulalie. Un itinéraire de liaison a donc été créé et balisé par l'office de tourisme.

L'IPAMAC a retenu un binôme composé d'un designer et d'un graphiste pour réaliser l'ensemble de la signalétique de la GTMC : « portes d'entrée » et « totem trophée ». Le comité de pilotage a retenu le principe de marqueurs verticaux, dont le matériau n'est pas défini.

Le cahier des charges fixe un montant maximal pour la fabrication des portes d'entrée à 6 000€, avec une subvention de l'Europe à hauteur de 67%. Le coût définitif n'est pas encore connu.

A ce jour, la Commune de Saint Chély doit se positionner sur son intérêt à bénéficier de ce « groupement de commande » et sur son engagement à prendre en charge la quote-part restante pour la fabrication de la signalétique « porte d'entrée » soit un montant maximal de 1 980€ (33% de 6 000€).

Aussi, M le Maire demande au Conseil

- De confirmer l'intérêt de la Commune de Saint Chély d'Apcher de bénéficier des marqueurs « porte d'entrée » de la GTMC
- D'approuver la participation de la Commune à la réalisation de ces marqueurs, sous forme d'une subvention de fonctionnement à l'IPAMAC, à une hauteur maximale de 1 980€ représentant 33% du coût maximal de réalisation fixé à 6 000€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

19. Comité technique – composition et fonctionnement

M le Maire rappelle au Conseil que suite au décret 2011-2010 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires et suite au renouvellement de ces comités, le Conseil a fixé par délibération du 19 juin 2014 la composition et le fonctionnement du comité technique de la Commune (nombre de représentants, maintien du paritarisme,...).

Dans la mesure où de nouvelles élections professionnelles sont organisées le 6 décembre 2018, il convient de fixer de nouveau la composition et le fonctionnement du comité technique.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 30 mai 2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 60 agents titulaires,

M le Maire propose au Conseil

- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- De décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou établissement (à préciser) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- De décider le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité ou établissement en relevant qui ont ainsi voix délibérative
- De préciser que le Maire est président du Comité technique.

Proposition adoptée à l'unanimité.

20. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – composition et fonctionnement

M le Maire rappelle au Conseil que suite au décret 2011-2010 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires et suite au renouvellement de ces comités, le Conseil a fixé par délibération du 19 juin 2014 la composition et le fonctionnement du CHSCT de la Commune (nombre de représentants, maintien du paritarisme,...).

Dans la mesure où de nouvelles élections professionnelles sont organisées le 6 décembre 2018, il convient de fixer de nouveau la composition et le fonctionnement du CHSCT.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif aux CHSCT,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 30 mai 2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 60 agents titulaires,

M le Maire propose au Conseil

- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- De décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou établissement (à préciser) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- De décider le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité ou établissement en relevant qui ont ainsi voix délibérative
- De préciser que le Maire est président du Comité technique.

Proposition adoptée à l'unanimité.

21. Groupe scolaire public – création de deux postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

M le Maire expose au Conseil que deux agents titulaires du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui occupent des fonctions d'ATSEM peuvent prétendre à une intégration dans le grade d'ATSEM conformément à la loi 83-634 du 13/07/1983 modifiée et au décret 92/850 du 28/08/1992 modifié.

Aussi, M le Maire demande au Conseil

- D'approuver la création de deux postes d'ATSEM à compter du 1/09/2018
- De préciser que les postes correspondants d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe seront supprimés dès nomination de ces agents au grade d'ATSEM

Proposition adoptée à l'unanimité.

22. Service animation – création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe

M le Maire expose au Conseil qu'un agent du service animation (ALSH, TAP...), actuellement en contrat à durée déterminée (jusqu'au 27/08/2018), et qui assure les missions de direction par intérim, a réussi le concours d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe.

Considérant que le contrat à durée déterminée était justifié par l'incertitude liée aux temps d'activités périscolaires

Considérant que, quel que soit l'avenir de ces TAP, le fonctionnement du service animation nécessite la présence d'un agent à temps complet, titulaire du BAFD pour assurer la direction par intérim,

M le Maire demande au Conseil

- D'approuver la création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe
- De modifier le tableau des emplois

Proposition adoptée à l'unanimité.

23. Service animation – contrat pour besoins occasionnels

M le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du 23 janvier 2018, a été approuvé la conclusion d'un contrat pour besoins occasionnels d'une durée de 6 mois pour le service animation, dans le cadre notamment des temps d'activités périscolaires.

Considérant les besoins toujours existants de ce service,

Considérant que ces besoins sont liés au Projet Educatif Territorial,

M le Maire demande au Conseil

- > D'approuver la création d'un poste pour besoins occasionnels à temps non complet (23h30 hebdomadaires) pour une durée de 12 mois
- > Avec une rémunération correspondant à l'indice brut 347
- > De l'autoriser à signer le contrat de travail correspondant.

Proposition adoptée à l'unanimité.

24. Contrats pour besoins occasionnels : entretien des bâtiments communaux, cantine et activités périscolaires

Vu l'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant les besoins occasionnels en personnel pour assurer l'entretien des bâtiments communaux, la restauration scolaire et les temps d'activités périscolaires,

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- > D'approuver la création des postes pour besoins occasionnels suivants, pour les périodes du 3 septembre 2018 au 19 octobre 2018 et du 5 novembre 2018 au 21 décembre 2018 :
 - 1 poste pour une durée de 15 heures hebdomadaires, soit 8h d'entretien des bâtiments, 4h de restauration scolaire et 3h de temps d'activités périscolaires
 - 2 postes pour une durée de 3 heures hebdomadaires chacun, pour les temps d'activités périscolaires.
 - 1 poste pour une durée de 6 heures hebdomadaires, pour la restauration scolaire.
 - 1 poste pour une durée de 4 heures hebdomadaires, pour la préparation des repas dans le cadre de la convention avec le Collège du Haut Gévaudan
- > Avec une rémunération correspondant à l'indice brut 347.
- > De l'autoriser à signer les contrats de travail correspondants.

Proposition adoptée à l'unanimité.

25. Questions diverses

M JIMENEZ souligne le retard dans l'entretien de la voirie et notamment la tonte des espaces verts et l'arrachage des mauvaises herbes ; par ailleurs il indique que le chasse-neige, durant l'hiver, n'est pas passé avant 9h dans la rue du Château.

Concernant le déneigement, M CŒUR indique à M JIMENEZ que les agents, en période de viabilité hivernale, sur appel du Département, sont opérationnels dès 5h du matin.

Leur circuit concerne en priorité les points sensibles, comme l'hôpital, le centre de secours ou les circuits des transports scolaires.

Concernant les mauvaises herbes, M CŒUR reconnaît la nécessité d'intervenir. Il informe le Conseil des contraintes rencontrées cette année :

- le printemps pluvieux a entraîné une pousse plus importante de l'herbe et a retardé l'intervention des services techniques. L'espace du Péchaud a par exemple ainsi été tondu déjà 3 fois, quand une tonte est suffisante habituellement.

- l'entretien « zéro phyto » nécessite plus de temps qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires.

- des priorités se sont imposées, comme la rénovation du camping rendu indispensable avant l'ouverture en raison de l'état dans lequel les précédents gérants l'ont rendu. Ce chantier a mobilisé environ 200h de travail de la part des services techniques.

- deux agents sont actuellement arrêtés (un en maladie, un en accident du travail), sur une équipe de 6 agents, dont 2 agents sont à temps non complet.

M le Maire précise que pour remédier à la situation, il a été décidé de faire appel à des entreprises d'insertion ; après contact avec plusieurs d'entre elles, il s'avère que leur plan de charge ne leur permet pas d'intervenir pour la Commune.

La bonne tenue de la ville reste néanmoins la priorité de tous.

M JIMENEZ souhaiterait que les animations estivales de la Commune soient repensées Il indique que la Foire à la Bonne Bouffe pourrait organiser un concours culinaire.

Mme ANFRAY indique que cette révision est en cours mais qu'elle est difficile à mener.

Aucun autre point n'étant soulevé, M le Maire lève la séance à 20h45.

Certifié affiché
Le 29 juin 2018,
Le Maire,

Pierre Lafont

La Secrétaire de séance



Etienne Gouton

